

Réunion du 10 décembre 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 86

L'an deux mille dix-huit, le dix décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Michel JESER (pouvoir à M. Jean-Jacques TEIXEIRA), Didier REY (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Véronique REMY (pouvoir à Mme Valérie PEYROUS), Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON (pouvoir à M. Bruno CIOSSE), Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 31 : VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE
PAIEMENT (AP/CP) POUR LA REALISATION DE LA
REQUALIFICATION DU SITE SAÏCA**

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Exposé des motifs

Le site de la Saïca (ex-Papeterie des gaves) à Orthez s'étend sur un ensemble foncier de **11ha 23a 49ca** et comprenait une quinzaine de bâtiments.

La communauté de communes de Lacq-Orthez, dans le cadre de ses compétences pour la valorisation de ses espaces et la résorption des friches industrielles, a décidé d'acquérir ce site dont l'emplacement est stratégique pour son territoire et la ville d'Orthez. La friche a été acquise en mars 2017 par l'établissement public foncier local (EPFL) Béarn Pyrénées pour le compte de la communauté de communes pour la somme de 500 000 €. Une convention de portage de 8 ans a été signée avec l'EPFL.

Le chantier de démolition des bâtiments industriels se termine.

Sachant qu'environ 9 ha sur les 11 ha sont situés en zone inondable et donc inconstructibles, une étude de programmation pour la reconquête de la biodiversité et la réhabilitation / requalification de la friche Saïca a été réalisée au cours du 1^{er} semestre 2018.

En accord avec le diagnostic réalisé dans le cadre du projet de territoire, dont les axes thématiques retenus peuvent être définis comme suit :

- une économie dynamique permettant le développement du territoire,
- un aménagement durable du territoire,
- un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social,

l'étude de requalification de la friche propose les orientations suivantes :

- Aménagement des 9 ha inconstructibles afin d'ouvrir le site à la population :
 - Valorisation des activités en lien avec le gave, les espaces naturels
 - Conservation des boisements et une partie de la ripisylve
 - Mise en place de pontons et d'observatoires
 - Mise en place de haies de protection
 - Mise en valeur des vues
 - Création de cheminements piétons, de sentiers pédagogiques, etc.
- Les 2ha constructibles pourraient accueillir des services publics, de l'activité économique, tertiaire ou des services.
- Réouverture de la passerelle au public afin de valoriser le lien entre les sites et avec les polarités de la ville.
- Travailler l'interface entre la ville habitée et la ville active en y implantant des services publics et du tertiaire.
- Au niveau de l'île, préserver les qualités environnementales d'un site sensible.

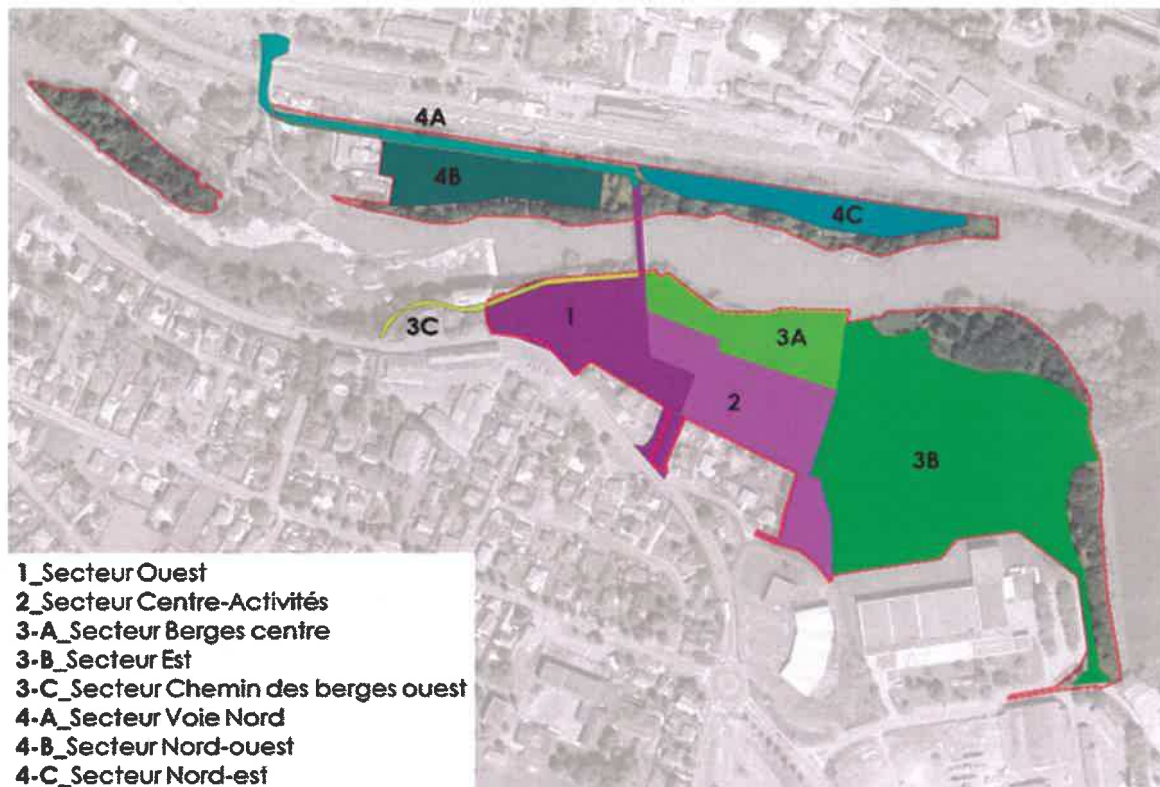
Le choix de réaliser ces projets sur cette friche industrielle permet de limiter l'artificialisation des sols, ce qui répond aux objectifs du PCAET adopté par la communauté de communes de Lacq-Orthez en décembre 2015.

Ces aménagements nécessitent la réalisation de dossiers réglementaires pour obtenir les autorisations obligatoires, des travaux de viabilisation des terrains à destination économique, la remise en service de la passerelle et des travaux d'aménagement des zones inondables. A ce stade, l'ensemble est estimé à 3 520 000 € HT.

Des dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès du département des Pyrénées-Atlantiques et du programme Leader. La région Nouvelle-Aquitaine sera également sollicitée.

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2019, 2020, 2021 et 2022. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2019, il convient de voter une autorisation de programme pour les 3 520 000 € HT concernés.

Carte détaillant les secteurs des travaux



Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
 Vu l'instruction codificatrice M14,
 Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ce dossier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

Article 1^{er} : de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- ▶ Montant global de l'AP : 3 520 000 € HT

Année	Réalisation	Budget HT
2019	Choix d'un AMO Choix d'un maître d'œuvre Etablissement des dossiers réglementaires Etude d'impact, dossier loi sur l'eau, étude Natura 2000, permis d'aménager...	300 000 €
2020	Travaux de viabilisation du secteur 1 Aménagement du secteur 4A TOTAL 2020	793 000 € 337 000 € 1 130 000 €
2021	Réhabilitation de la passerelle	1 000 000 €
2022	Fin de l'AMO Viabilisation secteur 2 Aménagement secteur 3A Aménagement secteur 3B Aménagement secteur 4B- à définir Aménagement secteur 4C- à définir TOTAL 2022	100 000 € 407 000 € 302 000 € 281 000 € 0 € 0 € 1 090 000 €

Article 2 : que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Article 3 : que les dépenses seront financées par l'autofinancement, l'emprunt et les subventions perçues dans le cadre de la réalisation de ce projet et la vente des terrains commercialisables.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/12/2018